

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Helena Dupont-Briones

<https://www.cadre21.org/membres/d15fc0f038b46d4e299037de>

Date d'obtention : 2025-01-09 19:48:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto visent à réduire les cas de propagation de pornographie juvénile en milieu scolaire. Entre autres, par l'évaluation des situations signalées, la vérification de l'information et par la sensibilisation tout en respectant la confidentialité et l'intégrité des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de se concentrer à notre cadre d'intervention et de notre mandat en milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate à mon sens est l'évaluation et la vérification de l'information auprès de la personne victime. Celle-ci peut vivre différentes émotions de mal-être par rapport à la situation concernant son intimité.